



Recours administratif fonctionnaire

Par **MAN974**, le **16/06/2008** à **18:11**

Bonjour,
Je suis actuellement fonctionnaire et j'ai fait un recours hiérarchique contre une décision (reçu par mail), suite à mon recours je n'est pas eu de réponse, j'ai donc fait un recours administratif au TA de Paris, mon administration avait deux mois pour répondre (au bout de trois mois pas de réponse), j'ai écrit au TA pour leur demander une mise en demeure (1 mois de délais) de mon administration afin qu'il réponde, 1 mois après toujours pas de réponse de mon administration.
Donc j'aimerais savoir si même après une mise en demeure de mon administration qui n'a toujours pas répondu que puis je faire afin que le TA cloture l'affaire au plus vite ?
Que puis-je faire maintenant car mon administration refuse toujours de répondre ?
merci de votre compréhension

Par **THIAM**, le **17/06/2008** à **15:19**

Bonjour,
Après votre recours hiérarchique, vous devriez attendre 2 mois; si à l'issue des deux mois votre supérieur hiérarchique ne vous a pas répondu, on considère que son silence vaut rejet de votre demande et donc vous disposez d'un délai de 2 mois pour saisir le juge administratif.
maintenant quand vous saisissez le juge administratif (T.A) vous demandez l'annulation de la décision de votre supérieur hiérarchique. le juge après examen de votre demande et sur la base des éléments de fond et de forme décidera de l'illégalité de cette décision et il pourra faire des injonctions à votre administration pour que cesse au plus tôt la situation et même prononcer des astreintes;
Voilà de manière résumée la procédure qu'il faut suivre.

Par **MAN974**, le **17/06/2008** à **17:03**

bonjourrrnmerci pour la réponse mais je voudrais savoir si après une mise en demeure du TA à mon administration (1 mois) qui n'a toujours pas fournit son mémoire , que puis-je faire pour que le TA cloture l'instruction ?

Par **GLT**, le **18/06/2008** à **20:48**

Bonjour,rnJe pensai que par "supérieur hiérarchique", il s'agissait de la personne située hiérarchiquement au niveau au dessus de celle qui avait pris la décision contestée...rnet non son supérieur.... enfin, j'ai du mal a tout saisir, moi qui vais me lancer dans cette démarche.....rnJe pousuis mon tour d'horizon pour tenter de ne pas me planter dans les délais et différents recours disponibles.